



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **26 avril 2010**

Délibération n° 2010-1442

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Association Village des Créateurs du Passage Thiaffait - Programme d'actions 2010 - Attribution d'une subvention**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation**

Rapporteur : Madame Gelas

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 16 avril 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Broliquier, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Buna (pouvoir à M. Giordano), Daclin, Arrue, Bouju (pouvoir à M. Grivel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Turcas (pouvoir à M. Havard), Vergiat (pouvoir à M. Suchet), Vial (pouvoir à M. Da Passano), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mmes Ait-Maten, Bailly-Maitre, MM. Deschamps, Dumas, Lelièvre, Muet, Pillonel.

Séance publique du 26 avril 2010**Délibération n° 2010-1442**

commission principale : développement économique

objet : **Association Village des Créateurs du Passage Thiaffait - Programme d'actions 2010 - Attribution d'une subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon conduit une politique de développement économique dédiée aux industries créatives. Celle-ci vise à soutenir et valoriser des secteurs à fortes composantes créatives (le design, la mode, l'image et les loisirs numériques) et à accélérer les processus d'innovation par la créativité et le croisement entre filières. Cette démarche s'inscrit dans une vision plus globale du marketing territorial visant à positionner Lyon comme une agglomération créative.

Dans le cadre de cette politique, la Communauté urbaine de Lyon a défini un axe de développement concernant le soutien à la création et aux talents : le Village des Créateurs du passage Thiaffait, appelé ci-après le Village des Créateurs, structure d'accompagnement des jeunes entreprises de mode de la région lyonnaise, dans un "format pépinière d'entreprises", est un acteur clé de cette politique.

En 2009, le Village des Créateurs a reconduit son programme d'actions sur les points suivants : suivi individuel, formation, partenariats avec les magasins et actions de communication.

Bilan 2009

Labellisé "Lyon Ville de l'Entrepreneuriat" (L_VE) et point d'entrée des porteurs de projets "mode", le Village des Créateurs renforce le dispositif de l'offre de services L_VE aux entreprises. Une vingtaine de porteurs de projets ont été reçus et orientés dans ce cadre. Dans sa neuvième année d'existence et soutenu par la Communauté urbaine de Lyon depuis ses débuts, le Village des Créateurs a accompagné fin 2009 51 entreprises (47 en 2008).

Les chiffres d'affaires cumulés des entreprises accompagnées (résidents et adhérents) représentent une hausse de 7 %, due à l'augmentation du chiffre d'affaire des adhérents. La pérennisation des entreprises accompagnées est de 79 %. Il n'y a pas eu de cessation d'activité en 2009.

Le concours Talents de mode s'est poursuivi. Le Village des Créateurs a été partenaire du concours Créateurope : le prix était la gratuité pendant 6 mois comme résident au sein du Village pour le lauréat retenu (une créatrice géorgienne). Enfin, le Village des Créateurs a participé au concours national du CTC/Bureau de Style Cuir (nouveau concours national) et a offert un accompagnement entrepreneurial des 7 lauréats.

Le Village des Créateurs a été le relais tout au long de l'année auprès de ses adhérents d'opérations nationales : Fashion Tour, Forum tendances et présentation des tendances de l'Espace Textile. Les opérations de commercialisation organisées avec des grands magasins se sont amplifiées avec le centre commercial La Part-Dieu (créateurs de tendances, 7 défilés de mode mi mars 2010), des corners réservés pour les créateurs aux Galeries Lafayette de Lyon et au Printemps de Lyon et Toulon. Des événements ont été organisés tout au long de l'année au passage Thiaffait On peut citer les "emplettes gourmandes", les salons PEAH (Printemps, Été, Automne, Hiver) et les expositions organisés par les résidents tout au long de l'année.

Le Village des Créateurs entretient des liens étroits avec les acteurs des filières mode textile habillement et design en Rhône-Alpes. Ceux-ci s'expriment notamment par des collaborations avec le concours de la filière textile rhônalpine "la mode s'exprime, elle s'imprime", la biennale du design de Saint Etienne, le marché des soies et le marché de la mode vintage.

Le Village des Créateurs réalise depuis 10 ans un travail de fond auprès de ses résidents et adhérents (suivi individuel, formation, partenariats et communication). Ce travail a un impact avéré sur le développement des entreprises et l'essaimage de ces dernières dans les locaux vacants des pentes. Le Village rentre dans une aire de maturité avec des ambitions : devenir la première structure dédiée "mode et design" en France et accroître sa notoriété en Europe par l'application d'un plan stratégique 2009-2014. Cette ambition doit se traduire pour le Village des Créateurs par une recherche de financements privés plus importants.

En 2009, la subvention de la Communauté urbaine de Lyon était de 200 000 € pour un budget total de 423 500 €.

Le plan d'actions 2010 présente l'évolution suivante :

- recrutement en cours d'un chargé de projet pour accompagner les entreprises résidentes et adhérentes sur le volet commercial,
- repositionnement marketing et communication par une politique exigeante du recrutement des talents et par la redéfinition de l'offre de service. Affirmation de la marque "Village des Créateurs",
- développement de partenariats en France et en Europe notamment avec la Biennale du Design de Saint Etienne, l'Espace Textile, le CTC-Cuir et la Fédération Française du prêt à porter féminin pour donner plus de visibilité aux marques,
- mise en place d'un réseau des structures d'accompagnement des jeunes créateurs de mode et design françaises (Paris, Marseille, Nantes, Lille/Roubaix),
- à l'international, le Village renforcera les partenariats, notamment au travers des concours Talents de mode et Créateurope.

Budget prévisionnel 2010 :

Dépenses (en € TTC)	Montant (en € TTC)
personnel (salaires)	208 000
assistance de tiers (consultants formation, accompagnement entrepreneuriat, comptables, déplacements, presse)	64 500
frais généraux (loyers, charges, assurances...)	80 500
communication, publicité, événements, déplacements, réception, Biennale	84 000
autres frais	3 000
valorisation nature (partenariats)	120 995
TOTAL	560 995
Recettes (en € TTC)	Montant (en € TTC)
mécénat	20 000
Ville de Lyon (+ illuminations)	26 500
Communauté urbaine de Lyon	200 000
Région Rhône-Alpes	140 000
Conseil général du Rhône	2 000
location de l'appartement et de salles	5 000
contributions au centre Ressources	30 200
événementiel-mode-crédation-design	12 000
prestation de formation	1 800
divers	2 500
valorisation en natures (partenariats)	120 995
TOTAL	560 995

L'évaluation de l'action de l'association concernera des critères portant sur le développement de l'activité économique des entreprises résidentes : évolution du chiffre d'affaires et des emplois, pérennité des entreprises.

Il est proposé que la communauté urbaine de Lyon intervienne au profit de l'association Village des Créateurs à hauteur de 200 000 € pour permettre la réalisation du plan d'actions 2010 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 200 000 € au profit de l'association du Village des Créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2010,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association du Village des Créateurs du passage Thiaffait définissant, notamment, les conditions d'attribution de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercices 2010 et 2011 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 1574 - selon la répartition suivante :

- 160 000 € en 2010,
- 40 000 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.